est aussi teinturier chez M. Van Zeveren, au salaire de 10 f. 50 par semaine. L'un des fils, Henri, a été trouvé parmi les morts; il gagnait 18 fr. par semaine chez M. Van Zeveren. Ces braves gens sont loin d'être riches.

5. Jules Debaere, 15 ans, teinturier, fait partie d'une famille de huit enfants qui habite le pont de Neuville. Le père est manœuvre de plafonneur chez M. Lamond. Famille indigente.

6. Alfred Remeaux, 27 ans, débourreur, demeurant au Grand-Plaisir. Il est célibataire et fils de veuve; il a un frère et une sœur qui travaillent tous deux.

7° Augustin Dumortier, 68 ans, cardeur chez M. Honoré. Il est marié sans enfant et demeure au Grand-Plaisir.

8° Camille Debeume, 26 ans, teinturier chez M. Van Zeveren. Marié, trois enfants : demeure à Neuville.

9° Jean-Baptiste Demay. 41 ans, teinturier, marié, cinq enfants, habite Hem.

10° Auguste Vanackre, 38 ans, teinturier, marié, sans enfants, habite Mouscron. Situation très grave et presque désespérée.

11° Charles Vlieghe, 45 ans, chauffeur, marié, trois enfants, habite Neuville. Famille indigente.

Blessés soignés à domicile

1° Charles Vanneste, 26 ans, chauffeur ; marié, 2 enfants, demeure à Reckem. Etat satisfaisant.

2° Julien Courmain, 17 ans, teinturier, demeurant à Roubaix. Aîné de six enfants. Famille malheureuse. L'état est encore grave.

3° Joseph Catteau, 13 ans, commissionnaire, rue de la Malsence. Légèrement blessé; a repris son travail.

4° Emile Dujardin, 18 ans, teinturier, fait partie d'une famille de six enfants qui habite Mouscron. Etat satisfaisant.

5° Jules Weicart, 30 ans, domestique, rue des Quinze-Bouteilles, à Tourcoing, marié, a été blessé légèrement à la jambe droite, mais n'a pas cessé de travailler.

6° Jules Lepers, 17 ans, teinturier au Pont de Neuville, blessé aux bras. Etat satisfaisant.

7° Charles Dhaene, 19 ans, teinturier, rue des Trois-Baudets. Il est le cadet de huit enfants. Son père est veuf. Cette famille est malheureuse.

8° Edouard Haye, 13 ans, teinturier, Pont de Neuville. Etat satisfaisant.

9° Louis Strasier, 65 ans, teinturier à la Croix-Rouge. Marié. Est guéri de ses blessures.

10° Alfred Desvenain, teinturier, 18 ans.

11° Cyrille Risbrouck, 17 ans, teinturier, à Neuville. A repris le travail.

12° Jules Tiberghien, 39 ans, chemin des Mottes. Marié, un enfant. Etat satisfaisant.

13° Moïse Duquesnoy, 16 ans, emballeur chez M. Honoré. Contusion de l'épaule droite. Demeure à Mouscron. Famille indigente.

14° Charles Ovaere, 55 ans, laveur chez M. Honoré. Marié, habite Mouscron. Est à peu près guéri.

15° Victor Tifford, 15 ans, teinturier à Mouscron; son père, âgé de 83 ans, est veuf avec trois enfants. Famille malheureuse.

Il est donc possible maintenant d'établir le nombre exact des victimes de la terrible explosion : vingt morts, onze blessés à l'Hôtel-Dieu et quinze ramenés dans leurs familles; soit, au total, quarante-six victimes ! Ce chiffre est trop éloquent par lui-même pour avoir besoin de commentaires !

Souscriptions diverses et quêtes

Souscriptions reçues à ce jour suivant avis donné au comité : 1re liste publiée par la mairie, 4,177 fr. 11 c. ; 2e liste, id., 4,757 fr. 30 c. ; 3e liste, MM. Ph. Lamourette et Leroux frères, 200; Eloi Jonglez, 150; Rasson-Duprez, 100; Emile Rasson, 100; Lefebvre-Vermeersch, 200; Malfait Désirmont, 100; Flipo Bouchart, 100; Lemaire et fils, 100; Lorthiois Vuylsteck et ses fils, 500; Mme veuve Joire-Pollet, 100.

MM. Caulliez, père et fils et Delaboutr, 300 fr.; Mme veuve Cuvelier-Copreaux, 100; MM. Paul Desurmont, 200; Bernard-Cuvelier, 100; Louis Bernard Flipo, 100; Lorthiois frères, 200; Gustave Herman, 50; Mme veuve Mathon, 50; MM. Tiberghien-Lepoutre, 200; Thiberghien-Dewavrin, 100; Thiberghien-Vandenberghe, 100; Tiberghien-Motte, 100; Tiberghien-Desurmont, 100; Tiberghien-Flipo, 100; Masurel-Tiberghien, 100.

Mme Vve Flipo-Holbecq, 500 fr.; MM. Laurent frères, 350; Binet père et fils, 150; Charles Six, 200; Taffin-Binault, 100; Lepers-Duduve, 100; Emile Barrois, 100; Deletombe, 100; Debœuf-Olivier, 100; Léon et Henri Lorthiois, 50; Treillemeaux et Destombes, 25; produit d'une partie de fléchettes, 6; anonyme, 5; MM. Ed. Lelong, 25; Masson, 25; Lecat, 25; Duvillier-Motte et fils, 200; Charles Jonglez, député (deuxième souscription), 300; un anonyme, 5.

MM les membres exécutants du Cercle harmonique des *Amis-Réunis*, 99 fr. 50; la Banque de France, 200; M. Bressolle, à Douai, 5; quête faite à un concours de coqs, 23,29; les ouvriers de la maison veuve Lehembre, Magnin et fils, 17; MM. Fraignac-Bos, 10; produit d'une soirée organisée au café Descy, 148,80; MM. Julien Decoutère, 3,00; Henri Pau, cabaretier, 5; Jules Lehoucq, fabricant, 200; Jules Lehoucq fils, 100; Bourgeois, fabricant, 100; Emile Lehoucq, 50; Eloir, à la Madeleine, 2.

Total, 15,764 fr. 02.

La somme de 20 fr. 50, produit d'une quête faite dans une soirée intime, donnée, lundi dernier, chez M. Pierre Depaux, au *Café du Petit Château*, rue Blanchemaille, a été versée aux bureaux du *Journal de Roubaix*.

Un anonyme, ému de la lettre touchante que nous avons publiée il y a quelques jours, nous a également fait parvenir quarante francs pour la malheureuse mère des enfants Bauwens.

Au café Delporte

On nous annonce, pour jeudi 3 courant, à huit heures, une soirée bachique, au profit des familles des victimes, organisée par les pensionnaires de chez M. Jules Delporte, 15, rue de la Redoute, avec le bienveillant concours de quelques artistes distingués, parmi lesquels nous citerons notre sympathique comique, M. Cocheteux. Entrée libre.

La totalité du produit des quêtes qui seront faites sera versée au comité de secours.

Une ascension aérostatique

La Société aérostatique des Vingt, de Tourcoing, prépare une double ascension qui aura lieu dimanche prochain, à cinq heures, au Pré-Catalan, au bénéfice des victimes de la catastrophe de la rue de la Belle-Vue, à la Malcense. On ne saurait trop féliciter les membres de cette vaillante société de la généreuse initiative qu'ils viennent de prendre.

La foule, en se portant, dimanche, au Pré-Catalan, pour les applaudir et les encourager, leur prouvera surabondamment qu'ils ont été compris.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nécrologie. — On nous apporte la nouvelle de la mort, à l'âge de quatre-vingts ans, de M. J.-P. Outin, ancien président du conseil municipal de Paris, au temps où la majorité de ses membres appartenait encore à l'opinion modérée.

Beaucoup de Roubaisiens ont connu M. J.-P. Outin, qui était l'un des doyens des acheteurs de Roubaix.

Comme chef de l'une des premières maisons de tissus en gros de Paris, M. Outin venait régulièrement, il y a une quarantaine d'années, faire sur la place de Roubaix, des achats considérables en tissus pour gilets et pour pantalons. Les anciens employés de nos premiers fabricants de tissus à cette époque, se souviennent certainement de ce sérieux client.

M. J.-P. Outin était républicain. Il s'était battu en 1830 contre les troupes de Charles X et il n'avait consenti à accepter la décoration de juillet qu'après la révolution de 1848 et la chute du roi Louis-Philippe.

Devenu, à cette époque, un des fondateurs du Comptoir d'Escompte, on n'entendit plus parler de lui jusqu'au 4 septembre 1870, où, bien qu'âgé de 65 ans, il servit comme soldat de la Défense nationale et assista à la bataille de Montretout.

Envoyé ensuite au conseil municipal par les électeurs du quartier de la Bourse, il occupait le fauteuil de la présidence pendant la période du 16 Mai. Depuis la démission du maréchal Mac Mahon, il était rentré dans la vie privée.

Pèlerinage de Dunkerque. — Lundi 6 juillet, un train spécial partira de Roubaix, à 6 heures 10, et arrivera à Dunkerque à 8 heures 55 du matin.

Le train de retour quittera Dunkerque à 6 h. 25 du soir, pour arriver à Roubaix à 9 heures 15.

Vendredi soir est la dernière limite pour obtenir des cachets de pèlerinage.

S'adresser à M. l'abbé Mormentyn, vicaire de la paroisse Saint-Martin.

Ecole nationale de musique. — Voici les résultats du concours qui a eu lieu, mercredi 1er juillet :

Classe de piano (hommes), professeur M. Louis Montagne :

2e prix, Emile Cordonnier, Pierre Loncke.

1re *classe de solfège* (garçons), professeur, M. V. Delannoy :

Division d'excellence. — 1er prix (médaille), Albert Duhamel, Charles Florquin. — Accessit, Achille Delbart.

1re division. — 2e prix, Emile Lefebvre. — Accessit, Richard Plateau;

2e division. — 1er prix, Jean Marcelli. — 2e prix, Eugène Dujardin et Emile Honorez. — Accessit, Jules Bouche et Achille Crouset.

Dictée musicale : 1er prix, Charles Florquin. — Accessit, Albert Duhamel et Achille Delbart.

Concert public. — Voici le programme du concert qui sera offert au public, le jeudi 2 juillet, de huit heure 1/2 à dix heures, place Chevreul, en face du square Notre-Dame :

1re partie. — Société philharmonique « La Concordia » 1. Allegro militaire X. — 2. Ouverture. Blégér. — 3. Fantaisie. Louis Guillaume.

2e partie. — Société chorale « La Lyre roubaisienne. » 1. Une Fête à Venise, chœur. J. Monestier. — 2. Le Combat naval, chœur. A. de Saint-Julien.

3e partie. — Société philharmonique « La Concordia. » 1. Manon et Chimène Pirouelle. — 2. Mazurka. Van Groningen — 3. Galop. Louis Guillaume.

Mouvement de la population. — Voici le mouvement de la population de Roubaix pendant le mois de juin. Nous mettons en regard les chiffres du mois correspondant de l'année précédente :

Naissances.	1884	302	1885	293
Mariages.	1884	81	1885	48
Décès.	1884	161	1885	161

Nous apprenons avec plaisir que M. Georges Deschodt vient de subir, avec succès, ses derniers examens de pharmacie, devant la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.

Mort accidentelle. — Un terrible accident est arrivé mercredi, à cinq heures et demie du soir, dans la cour de l'établissement de la Société anonyme de Roubaix, (ancienne maison Henri Delattre père et fils) rue du Curoir. On y construit en ce moment un magasin. Un couvreur, nommé Alphonse Dubacq, est tombé accidentellement de la toiture sur une goulotte en tôle et, delà, a rebondi dans le bassin où se refroidit l'eau déversée par cette goulotte. Voici les circonstances qui ont déterminé cette chute :

Un autre couvreur, Chamart, était en train de clouer, sur le haut de la toiture, des lattes destinées à fixer les pannes. Son pied ayant glissé, il roula jusque dans une gouttière, où le malheureux Dubacq se tenait debout. Les deux hommes se heurtèrent : ce choc sauva la vie à Chamart qui, arrêté brusquement dans sa chute, resta dans la gouttière, tandis que Dubacq perdait l'équilibre et était précipité dans le vide d'une hauteur de cinq mètres.

M. le docteur Godefroy, mandé immédiatement, lui prodigua les premiers soins et le fit transporter à l'hôpital. Mais l'infortuné expira en arrivant : il avait de nombreuses lésions internes. Cet homme, né à Leuze en 1825, n'était à Roubaix que depuis une huitaine de jours : il travaillait au compte de M. Planquart-Courrier, entrepreneur.

Particularité bizarre, Dubacq conservait l'existence à celui qui était la cause involontaire de sa mort.

M. Henri Dubrunfaut, 18, rue de la Tuilerie, employé chez MM. Motte-Bossut fils, nous prie de déclarer qu'il n'a rien de commun avec le nommé Henri Dubrunfaut, dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol d'un bidon d'huile.

Un ouvrier peintre, Philippe Turmelaire, âgé de 25 ans, s'est rendu coupable de délit de mœurs. Sa victime est une petite fille de onze ans. Ce triste personnage est en fuite. C'est la dixième affaire de ce genre dont la police de Roubaix ait à s'occuper depuis cinq semaines.

Un tisserand, du nom de Jean Geneyn, 30 ans, vient d'être arrêté pour infraction à un décret d'expulsion; il en est de même d'un certain Nicolas Pinault, natif de Louvigné (Mayenne), inculpé de vagabondage et de mendicité.

Deux cents personnes assistaient, lundi soir, à un pugilat homérique entre un poigneron et deux mouleurs, auxquels l'ivresse semblait inspirer une *furia* qui aurait pu avoir des conséquences assez graves, sans l'intervention de la police.

Encore un gamin pris en flagrant délit de jet de pierres sur la voie du chemin de fer au moment du passage des trains. Il s'appelle Jules Verhaeghe et a été gratifié d'un procès-verbal.

Toute une série de vols. — Une piqurière, nommée Henriette Malfait, est recherchée par la police. Logeant chez un cabaretier du boulevard Beaurepaire, elle s'est enfuie un beau jour, en emportant les draps et la couverture de son lit.

— L'aspect réjouissant d'un litre de rhum ayant séduit un rattacheur de la rue du Tilleul, Désiré Wattremez, celui-ci n'a su résister à la tentation de s'en emparer. La propriétaire, Mme Gillon, a porté plainte.

— Un autre rattacheur, Victor Scritte, domicilié rue de Magenta, vient d'être arrêté pour avoir volé une montre en argent à un habitant de la rue Watt.

— N'avoir que seize ans, et être sans domicile fixe et sans ressources, c'est bien triste, et nos législateurs, au lieu de gaspiller leur temps en discussions stériles ou en mesures oppressives, feraient beaucoup mieux d'aborder ce grand problème social : la protection de l'enfance. On ne verrait pas alors tant de précoces adeptes du vice grossir le contingent des maisons de détention. Ainsi, on a mis, mercredi, en prison un gamin, nommé Théophile Duquesnoy, qui vagabondait et avait volé un pantalon de cuir et un autre menu objet à une épicière de la rue de l'Epeule.

Cet enfant n'a-t-il pas une demi-excuse, puisqu'il est seul sur la terre, abandonné complètement à lui-même, n'ayant jamais reçu cette éducation première qui fait seule les honnêtes gens ? Si, au lieu de s'inspirer uniquement du cri de guerre du maître : « le cléricalisme, voilà l'ennemi », on s'occupait davantage de la question sociale, si on se pénétrait plus des doctrines de Le Play que de celles du dieu de Cahors, il y aurait moins de vagabonds, de récidivistes et de criminels.

Douaniers et contrebandiers. — Lundi, vers onze heures du matin, la partie du quartier du Pile qui avoisine la passerelle du Sartel était mise en émoi par des coups de feu provenant de cette direction. Bientôt après, on put voir une bande de fraudeurs, poursuivis par deux douaniers, se sauver à toute vitesse à travers champs dans la direction de la frontière belges. Les coups de feu avaient été tirés en l'air par les douaniers afin de donner l'éveil à leurs collègues des environs. Malgré cela, les fraudeurs sont parvenus à s'échapper, non sans avoir abandonné quelques charges de café. Un agent de police, attiré par le bruit des armes à feu, s'était joint aux douaniers pour poursuivre les délinquants.

Chronique colombophile. — Association le *Progrès*, établie chez M. Behague, rue d'Alma, 244. — Concours sur Clermont, organisé par la société le *Pigeon de Belfort*, établie chez M. Gustave Piels, rue Saint Joseph. — Vent du Nord. — Lâcher à 5 h. 30.

1er prix, Morel, 9 h. 11, PHP. — 2e, B. Monnier, 9 h. 11 3/4, PHP. — 3e, Morel, 9 h. 12 1/2, PHP. — 4e, A. Poulain, 9 h. 12 3/4, PHP — 5e, Crépel, 9 h. 13, PHP. — 6e, J. Olivier, 9 h. 13 1/4, PP. — 7e, J. Olivier, 9 h. 13 1/4, PP. — 8e, J. Olivier, 9 h. 13 1/4, PP. — 9e, J. Carbon, 9 h. 13 1/2, PP. — 10e, J. Carbon, 9 h. 13 1/2. — 11e, J. Olivier, 9 h. 16 1/4. — 12e, Duponchel, 9 h. 17.

1er prix de poules à 5 fr. J. Carbon, 9 h 13 1/2.

Hors concours, poules à 5 fr. J.-B. Niffle, Constant Germain, 9 h. 33 1/2 et 9 h 33 3/4.

L'association colombophile le *Progrès* rappelle son concours sur Creil le 5 juillet, organisé par la Société la *Petite Vitesse*, établie chez M. B. Monnier, rue de la Vigne.

100 fr. Prix d'honneur, répartis comme suit :

1er prix, 15 fr.; 2e, 14 fr ; 3e, 12 fr.; 4e, 12 fr.; 5e, 10 francs ; 6e, 9 fr.; 7e, 8 fr.; 8e, 7 fr.; 9e, 6 fr.; 10e, 6 fr.

Les pigeons seront convoyés par M. Bostal.

— Voici les résultats du concours sur Clermont, organisé par la société colombophile établie chez M. Louis Delannoy, au *Caporal Pompier*, place du Trichon, 11. 700 pigeons lâchés le 28 juin 1885, à six heures, par M. Aubin :

1er prix, G. Joye, 9 h. 9 1/2., P. — 2e, F. Narsy, 9 h. 11 1/4, P. — 3e, A. Balcaen, 9 h. 11 1/2, PP. — 4e, Dupuis, 9 12, PP. — 5e, Marsy, 9 h. 12 1/4, P. — 6e, C. Ghesquière, 9 h. 12 1/4, PP. — 7e, Dezin, 9 h. 13 1/4, PP. — 8e, A. Draut, 9 h. 13 1/2, P. — 9e, Sadon, 9 h. 13 3/4, P. — 10e, F. Guilmain, 9 h. 13 3/4, P.

11e prix, Corbusier, 9 h. 14, P. — 12e, H. Nys, 9 h. 14 1/2, PP. — 13e, F. Guilmain, 9 h. 14 3/4, P. — 14e, G. Joye, 9 h. 15, P. — 15e, F. Marsy, 9 h. 15 1/4, P. — 16e, E. Bauters, 9 h. 15 1/2, P. — 17e, F. Marsy, 9 h. 15 3/4, P. — 18e, D'Hellemmes, 9 h. 16. — 19e, C. Lecomte, 9 h. 16, PP. — 20e, C. Verdonck. 9 h. 16.

21, Duflot, 9 h. 16 1/4 P. — 22, Guilmain, 9 h 16 3/4, PP. — 23, Prouvost, 9 h. 17 3/4, PP. — 24, F. Marsy, 9 h. 18 3/4, P. — 25, G. D'Hal. 9 h. 18 1/2, PP. — 26, Valentin, 9 h. 18 3/4, PP. — 27, Dazin, 9 h. 19 1/4, P. — 28, Holmart, 9 h. 19 1/2, — 29, H. Nys, 9 h 19 3/4, P. — 30, F. Mathon, 9 h. 20, PPP. — 31, L. Lecomte, 9 h. 20 1/4 PP.

32e, C. Desobry, 9 h. 20 1/4, P. — 33e, C. Dechuyter, 9 h. 21, PP. — 34e, A. Mormann, 9 h 21, P. — 35e, Duflot, 9 h. 21 1/4, P. — 36e, C. Verdonck, 9 h. 21 1/2, PP. — 37e, C Catel, 9 h. 21 1/2. — 38e, C. Catel, 9 h. 22, PP — 39e, A. Maton, 9 h. 22 3/4. PPP. — 40e, J. Devos, 9 h. 23, PP — 41e, Vanbruxel, 9 h. 23 1/4, PP. — 42e, L. Lecomte, 9 h. 23 1/4, PPP. — 43e, Duquenne, 9 h. 23 3/4 — 44e, H. Clément, 9 h. 24, PPP. — 45e, Blaumart, 9 h. 24, PP.

46e prix, P. Marsy, 9 h. 24 1/4, P. — 47e, Désault, 9 h. 24 1/4, P. — 48e, Vereckem, 9 h 24 1/4 — 49e, Parent, 9 h. 24 1/4, PP. — 50e, Platel, 9 h. 24 1/2, P. — 51e, Loquet, 9 h. 24 3/4, PP. — 52e, Vanlender, 9 h. 25. — 53e, L. Farvacque, 9 h. 25, PP. — 54e, E. Catteau, 9 h 25 1/2, P. — 55e, Vangonthem, 9 h 25 3/4. — 56e, R. Fichelle, 9 h. 26.

57e prix, Pottier, 9 h. 26 1/2, PP. — 58e, C. Dansette, 9 h. 26 1/2. — 59e, Debruine, 9 h. 27, PP. — 60e, Charlet, 9 h 27 1/4. — 61e, Vandaele, 9 h. 27 1/2, PP. — 62e, R. Berton, 9 h. 27 3/4. — 63e, Vanbender, 9 h. 28. — 64e, Gruard, 9 h. 28. — 65e, Gruard, 9 h. 28. — 66e, Vandebendrie, 9 h 28 1/4. — 67e, A. Duret, 9 h 28 1/4. — 68e, Holmart, 9 h. 28 1/2. — 69e, Holmart, 9 h. 28 1/2. — 70e, L. Caucheteux, 9 h. 28 1/2.

Poules à 5 fr.; hors concours, 9 35 1/4, E. Duhem.

Condition publique des soies, des laines et des cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de juin 1883

11.100	colis de laine peignée	1.194.994 k.
591	» de blousses	64.005 »
2.021	» de laine filée	217.070 »
31	» de soie	2.878 »
2.270	» de coton	212.969 »
16.016	colis pesant ensemble	1.721.806 k.
	Décreusage	64 1/2 opérations
	Titrage 1262	»

Mouvement du mois de juin 1884

13.757	colis de laine peignée	1.480.379 k.
949	» de blousses	102.505 »
2.568	» de laine filée	275.467 »
37	» de soie	1.870 »
1.416	» de coton	151.506 »
18.727	colis pesant ensemble	2.011.727 k.
	Décreusage 132	opérations
	Titrage 1031	»

Mouvement du mois de juin 1885

16.422	colis de laine peignée	1.768.069 k.
75	» de blousses	8.401 »
2.213	» de laine filée	237.088 »
88	» de soie	5.739 »
1.894	» de coton	202.914 »
20.692	colis pesant ensemble	2.222.211 k.
	Décreusage 135 1/2	opérations
	Titrage 1024	»

TOURCOING

Le conseil municipal est convoqué en session extraordinaire les samedi 4 et mardi 7 juillet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dépenses relatives à la catastrophe du 22 juin 1885 et aux funérailles des victimes. Allocation en faveur des familles. Crédits. — 2. Fête nationale du 14 juillet. — 3. Assainissement des eaux de l'Espierre. Crédit relatif à la continuation des études et aux expériences à faire en grand. Crédit. Communication d'une lettre de M. le ministre des travaux publics à M. le préfet, concernant l'adoption par le gouvernement belge d'un projet de barrage. — 4. Tramways. Nomination de trois membres appelés à composer, avec trois membres nommés par le conseil municipal de Roubaix, une commission inter-communale chargée d'examiner et arrêter les mesures à prendre à raison de la faillite de la compagnie.

5. Demande de traitement à la mère de deux enfants atteints de scrofule. — Crédit. — 6. Propositions de l'Administration relatives aux dénominations à donner à diverses rues de la section du Blanc-Seau, à une nouvelle dénomination à donner à la rue Borgne, au nom de Jules Mathon à donner à une rue. — Proposition de divers membres du conseil tendant à donner également à une rue le nom de l'Amiral Courbet. — 7. Lettre de M. Edouard Lockroy, député de Paris, remerciant le conseil municipal, au nom de la famille, du témoignage donné par le conseil à l'occasion de la mort de Victor-Hugo. — Communication. — 8. Location d'un terrain dans le périmètre de l'ancienne gare du chemin de fer pour y placer une guérite destinée à servir d'abri à un préposé de l'octroi. — 9. Lettre de M. le préfet concernant la demande faite par le conseil, pour l'établissement d'une passerelle destinée aux piétons, au passage à niveau du Tilleul. — Communication.

10. Hospices : Compte administratif de 1884 et budget supplémentaire de 1885. — 11. Remaniement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n. 91 (de Tourcoing à Leers). Vote du contingent à charge de la ville. — 12. Usine à gaz : adjudication pour les fournitures de nouvelles lanternes carrées et pour celles à faire pendant trois ans des sulfates nécessaires à la fabrication, cahiers des charges, homologation. Demandes faites par plusieurs sociétés d'aéronautes en diminution du prix du gaz destiné au gonflement des ballons.

Lecture et discussion, s'il y a lieu, de rapports de commissions. — Commission des travaux. — Réception définitive et règlement du décompte des travaux de construction de la halle centrale (entreprise Hacquart et Thiroloy).

Commissions de l'instruction publique. — Ecole primaire supérieure avec cours professionnel (proposition de M. Dron et de plusieurs de ses collègues).

Création d'études aux écoles primaires (proposition de M. Dewyn et autres membres du conseil).

Commission de la voirie. — Nom de M. Victor Hugo à une rue de la ville.

Avis. — Les propriétaires des biens-fonds situés dans les rues ci-après dénommées, sont informés que le géomètre de 1re classe, se tiendra à leur disposition, à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, du 7 au 18 juillet, pour vérifier avec eux le bulletin cadastral des propriétés portées sous leurs noms. Ce sont les rues : de l'Amidonnerie, de Belle-Vue, des Archers, des Biches, Borgne, du Caire, de la Capellerie, du Casino, du Château, du Chêne-Houpline, de la Cloche, du Collecteur, du Collège, du Conditionnement, de la Croix-Blanche, de la Croix-Rouge, rue particulière située entre les deux précédentes, Desurmont, du Bus, de l'Epine, de l'Est, de la Ferme-Castel, de Gand, Gaspard, Grande-Place, de Guisnes, du Haze, Haute, place et rue de l'Hôtel-de-Ville, de l'Industrie, des Jardins, Jean-Legrand, de la Malcense, lieu dit « La Malcense », de Marseille, du Moulin-Fagot, Nationale, du Nord, de Paris, des Piats, du Prince, des Quinze-Bouteilles, de Renaix, de Rome, rue et place Saint-Jacques, Saint-Joseph, rue particulière entre la Croix-Rouge et les Piats, Sainte-Barbe, issue Tahon, du Tilleul (côté nord), du Tissage, de Tournai (côté nord) du Triangle, Verte-Feuille, de Wattrelos et Winoc-Chocqueel.

Un propriétaire de la rue du Chêne-Houpline, M. C. Taverne, a dû avoir recours à la police, pour faire taire un trop tapageur locataire, Guillain, et l'expulser de la maison qu'il occupe rue du Brun-Pain.

Narcisse Bonte, rattacheur, dont nous avons conté les exploits, mardi dernier, vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de Lille, à six jours de prison et 25 fr. d'amende, pour outrages envers la police, et à 5 fr. d'amende pour ivresse manifeste.

Magasins généraux de Tourcoing. — Le mercredi 8 juillet, à trois heures après-midi, aura lieu, dans la salle des ventes, rue Neuve-de-Roubaix, une vente de laines, qui comprendra : 55 000 kil. déchets divers de filature et de tissage ; 25.000 kil. blousses Australie et Buenos-Ayres; 10.000 kil. laines lavées; 15.000 kil. laines brutes; 30.000 kil. peignés divers.

Mouvement des Halles — *Arrivages du 2 juillet.*

Poissons frais, 250 kilog. — Ecrevisses, 12 caisses. — Cerises, 525 kilog. — Abricots, 100 kilog. — Chicorée, 200 kilog.

LILLE

Les vacances judiciaires. — Il est fortement question de fixer les vacances judiciaires, au deuxième lundi d'août, au lieu du 1er septembre. En ce cas, la rentrée aura lieu au deuxième lundi de septembre.

Plus d'épaulettes ! — En vertu d'une décision ministérielle antérieure de quelques mois, les épaulettes ont été enlevées aux soldats des régiments d'infanterie. La mesure a été appliquée hier à la garnison de Lille. Nos pauvres troupiers, à qui on avait enlevé déjà le shako, ont un aspect tout à fait tristes sans épaulettes.

Adieu le prestige de l'uniforme !

Train de plaisir pour Paris, avec réduction de 50 0/0, le samedi 11 juillet 1885 (2e et 3e classe, à l'occasion de la Fête du 14 Juillet.

Départ le 11 juillet : Armentières, 9 h. 01 soir; Pérenchies, 9 13; La Madeleine, 9 25; Halluin, 9 08; Roncq, 9 16; Tourcoing-lès-Francs, 9 24; Tourcoing, 9 35; Roubaix, 9 43; Croix-Wasquehal, 9 49; Roubaix-Wattrelos, 7 47; Haubourdin, 7 37; Loos, 7 42; Lille (porte des Postes), 7 47; Lille (porte d'Arras), 7 51; Lille, 10 53; Seclin, 11 13.

Arrivée à Paris : le dimanche 12 juillet, à 5 h. 35 du matin.

Retour : Départ de Paris, nuit du 16 au 17 juillet, à minuit 50. m.

NOS ANNONCES INDUSTRIELLES

Depuis longtemps, on demandait au Journal de Roubaix *de publier un tableau d'annonces exclusivement consacré à la vente ou à l'achat de machines et de matières premières d'occasion.*

Nous avons inauguré, depuis le commencement du mois de juin, à notre quatrième page, ce nouveau système de publicité.

Beaucoup d'industriels et de négociants ont, dans leurs magasins ou dans leurs ateliers, des machines, des outils, des ustensiles, des matières premières sans emploi. Ils désireraient les vendre, mais ils n'ont guère le temps ni la volonté d'aller chercher l'acheteur ; ils reculent souvent devant les frais d'annonces, et ce matériel et ces matières premières restent sans emploi.

Il en est de même, quand les industriels et les négociants désirent acheter, d'occasion, une machine ou une sorte quelconque de matières.

Le Bureau des annonces industrielles du Journal de Roubaix *se charge, maintenant, de faire* GRATUITEMENT *la publicité nécessaire dans le* Journal de Roubaix, *et quand cela sera utile, dans les autres journaux du département qui dépendent de notre Société. Des numéros sont envoyés dans toutes les villes de fabrique.*

Ces annonces paraissent dans un cadre spécial. Au besoin, notre bureau des annonces industrielles envoie, lui-même, les vendeurs ou les acheteurs aux personnes intéressées.

Et cela gratuitement, sans frais d'aucune sorte pour le client, si la vente ou l'achat n'a pas lieu.

Si l'annonce réussit, si la vente se fait, une commission est perçue par le bureau des annonces industrielles. Cette commission est généralement de 5 0/0 ; mais elle peut être réduite, pour les affaires importantes.

La publicité, faite chaque jour dans des journaux très répandus, qui passent entre toutes les mains, présente des avantages autrement considérables que celle tentée quelquefois au moyen de circulaires, distribuées à de longs intervalles et dont on ne fait pas toujours sauter la bande.

Ces explications suffisent, croyons-nous, pour donner une idée complète de notre projet.

M. Emile Nys, courtier en laines, à Roubaix, a la direction du Bureau des annonces industrielles *; il se présente, chez les industriels et négociants, qui en font la demande au* Journal de Roubaix.

Quand il y a des offres sérieuses d'achat ou de vente, M. Nys en donne immédiatement connaissance ou se rend lui-même chez le souscripteur de l'annonce, avec la personne qui fait l'offre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 1er juillet.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Si je ne me trompe, le conseil municipal avait, dans une de ses précédentes séances, décidé que, dorénavant : 1° les balayeurs publics seraient, en été, astreints à l'arrosage comme les simples particuliers ; 2° les égoûts seraient curés avant les chaleurs, ou au moins pendant la nuit.

Comment se fait-il qu'au moment où je vous écris (1er juillet) on procède, en plein jour, au curage d'un des plus grands égoûts de la ville, dans une des rues les plus fréquentées, la rue Neuve ?

L'administration municipale se contente-t-elle de bonnes intentions, et considère-t-elle les décisions du conseil comme lettre-morte ? Monsieur le préfet a-t-il opposé son *veto* à cette décision, comme s'il s'agissait de simples processions ?

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc.

Un lecteur assidu des séances du conseil.

LE NORD A L'EXPOSITION DE LA NOUVELLE-ORLEANS. — Un grand diplôme d'honneur a été décerné, à la suite de l'exposition universelle de la Nouvelle-Orléans, au ministère de l'instruction publique pour son exposition collective et en particulier pour son exposition d'enseignement primaire, primaire supérieur, et d'enseignement de l'art.

Dans le détail des récompenses spéciales obtenues par les écoles d'art, qui ont tant contribué au succès de la section française d'éducation, nous trouvons :

Un diplôme d'honneur a été décerné à l'école nationale des arts industriels de Roubaix, et aux écoles académiques de Lille.

On a donné un diplôme de second ordre aux écoles académiques de Douai et de Valenciennes et l'école municipale d'art décoratif de Saint-Pierre-lès-Calais, créée il y a trois ans à peine et qui rend déjà de si grands services à l'industrie de la dentelle.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Gaudron, curé de Saint-Rémi-Mal-Bâti, est nommé aumônier des Dames de Saint-Maur, à la Madeleine-lez-Lille, en remplacement de M. Toupet, démissionnaire, pour cause de santé. M. Couvez, vicaire d'Avesnes-les-Aubert, est nommé curé de St Rémi-Mal-Bâti. M. Malfait, vicaire de Fives-Lille, est nommé curé d'Hecq. M. Marguerit, vicaire de Wattrelos, est nommé curé de Petit-Fayt. M. Descamps, vicaire de Lille-St-Pierre et St-Paul, est transféré à Fives-Lille. M. Debacque, vicaire d'Hellemmes, est transféré à Wattrelos. M. Trystram, vicaire de Frelinghien, est transféré à Hellemmes. M. Leman, vicaire de Quiévrechain, est transféré à Frelinghien. M. Flayoust, vicaire de Nieppe, est transféré à Cysoing. M. Declerck, professeur au collège de Bailleul, est nommé vicaire de Nieppe. M. Berlémont, vicaire de Vieux-Condé, est transféré à Lille St-Vincent-de-Paul. M. Delcambre, vicaire d'Inchy, est transféré à Tourcoing (Sacré-Cœur). M. Delebecque, vicaire de Marly, est transféré à Verlinghem.

Les nouveaux prêtres ordonnés lundi sont nommés aux postes suivants :

M. Housé, vicaire à Estaires. M. Tellier, professeur au pensionnat de Marcq. M. Bouchez, vicaire à Quiévrechain. M. Béquet, professeur à l'Institution Notre-Dame, à Valenciennes. M. Godon, professeur à l'Institution Notre-Dame de Grâce, à Cambrai. M. Bailleul, professeur à l'Institution Notre-Dame des Anges, à St-Amand. M. Cambier, vicaire à Marly. M. Gaby, professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires, à Roubaix. M. Mellet, professeur à l'Institution St-Jude, à Armentières. M. Arnoud, vicaire à Inchy.

M. Chavatte, vicaire à Sebourg. M. Deôo, professeur au collège de Bailleul. M. Taffin, vicaire à Landrecies. M. Gonthier, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Estaires. M. Dhaussy, vicaire à Vieux-Condé. M. Planoq, vicaire à Flines-lez-Mortagne. M. Grison, vicaire à Taisnières-sur-Hon. M. Nans, vicaire à Herzeele. M. Carette, vicaire à Trith-St-Léger. M. Cappart, vicaire à Haubourdin. M. Flipo, professeur à l'institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing. M. Lègre, vicaire à Comines. M. Rajon, professeur à l'Institution Saint-Winoc, à Bergues.

Cambrai. — On lit dans l'*Emancipateur* :

« On sait que, lors de la dernière séance du conseil municipal, messieurs nos édiles ayant à s'entretenir du collège, crurent bon de se former en comité secret.

» Dans quel but ?

» D'étranges rumeurs courent à ce sujet.

» *On dit* qu'une large saignée serait faite à la bourse des contribuables ;

» *On dit* que la ville achèterait la maison de Mme Lallier ;

» *On dit* qu'elle exproprierait l'immeuble voisin jadis occupé par M. Parsy ;

» Et que, sur cet emplacement, elle édifierait un collège nouveau — qui prendrait le nom de Lycée.

» On va plus loin.

» Le lycée de filles s'arrondirait, lui aussi.

» Une grande propriété ayant sa façade sur la Place-au-Bois, ferait les frais de cet agrandissement.

» Nos municipaux seraient-ils véritablement capables de semblables folies ?

» Le public le suppose, puisque ces bruits absurdes sont accueillis par lui sans trop grande incrédulité. »

Douai. — Dimanche 26 juillet auront lieu, sur l'hippodrome de Leward, les courses de Douai. Cinq courses seront courues :

1° Prix de la ville au trot monté, 2,500 mètres, prix 500 francs ; 2° Prix du Moulin, course plate, gentleman, 2,500 mètres, prix 600 francs ; 3° Prix des Dames, course de haies, gentleman, 2,500 mètres, prix 600 francs ; 4° Steeple-chase militaire de 2e série pour toutes armes, 3,000 mètres, prix 400 francs ; 5° Prix des tribunes, steeple-chase, gentleman et jockeys, 3,800 mètres, prix 1,000 francs ; 6° Prix des Habits-Rouges, steeple-chase, gentleman, 3,000 mètres, prix un objet d'art.

Les engagements seront reçus jusqu'au 20 juillet, à 6 heures du soir, chez le secrétaire, 13, rue Jean de-Gouy, Douai.

PAS-DE-CALAIS

Calais-Saint-Pierre. — Dimanche, vers quatre heures, le clergé de Saint-Pierre s'est rendu processionnellement sur la plage, pour bénir la mer, accompagné de nombreux assistants.

SOMME

Crécy. — Le banquet du comice agricole de Crécy a été marqué par un incident très rare dans ces réunions.

Voici en quels termes l'*Abbevillois* raconte cet incident : « M. de Villers, président du comice, venait de porter un toast à l'agriculture et à la France, et un véritable tonnerre d'applaudissements avait accueilli ces simples mots.

» M. Carette, député opportuniste d'Abbeville prit la parole; il crut devoir se lancer dans des considérations à perte de vue sur les bienfaits de la République.

» Quelques murmures d'abord isolés, puis plus nombreux, se font fait entendre. Sans tenir compte de cet avertissement, le député opportuniste a continué son homélie politique.

» Les marques de mécontentement sont devenues si fortes que l'honorable maire de Crécy, M. Quertant, se vit obligé de réclamer le silence pour que M. Carette pût continuer son discours.

» Et M. Carette continue à verser sur ses auditeurs les flots de son éloquence. Il va toujours vantant les bienfaits du régime dont il est le plus ferme appui, au milieu de ces agriculteurs que la République ruine et qu'elle écrase d'impôts !

» Alors l'indignation des assistants éclate. M. Carette, dont tous les votes ont été acquis au cabinet Ferry, et qui a la prétention de justifier, au milieu de ses futurs électeurs, cette politique néfaste qui nous a valu le Tonkin et la banqueroute en expectative, M. Carette, disons-nous, est hué de tous les points de la salle.

FEUILLETON DU 3 JUILLET — (N° 10)

LA CHAMBRE N° 7

III

Remords (suite)

— Ne nourrissez guère d'illusions de ce côté, monsieur. Vous connaissez par expérience l'obstination de M. de Marolles... Sa rancune contre votre cousin en est la preuve... Vous aviez alors les atouts... Je crains bien qu'ils soient passés entre les mains de nos adversaires... Avisons au plus pressé, cependant... Si vous ne réglez pas votre perte de cette nuit, vous êtes perdu, et peut-être ne vous reste-t-il d'autre moyen de liquidation...

— Que de me suicider ? Tu me connais mal. Je tiens à la vie. Il me faut de l'argent, j'en veux, j'en trouverai quand je devrais...

— Combien paieriez-vous les trente-cinq mille francs dont vous avez besoin ?

— Le double.

— C'est trop peu... cent mille francs ou rien... J'ai l'autorisation de Balthasar Gomer de traiter avec vous dans de telles conditions... La situation dans laquelle vous êtes était prévue...

— Et sans doute, honnête Damien, tu possèdes la somme en bons billets de banque ?

— Comme vous dites, monsieur ; je les changerai contre des lettres de change...

— A ton nom ?

— Pourquoi pas, en quittant le service de monsieur, je me lancerai dans les affaires. On commence comme on peut, on finit comme on veut...

— Portes-tu sur toi du papier timbré ?

— Toujours.

Maxime écrivit la formule d'une lettre de change, signa, et la présenta à Damien.

Celui-ci revint un moment après avec la somme.

— Charge Joseph de la porter immédiatement à cet insolent Chamigny. Quant à toi, monte la garde du côté du château et rends-moi compte de tout ce qui s'y passe. Il faut que je voie mon oncle dans la journée.

Damien s'inclina et disparut, laissant M. de Lucharges en proie à une inquiétude croissante.

En sortant de l'évanouissement qui le jeta dans les bras de Sébas et du docteur Sameran, M. de Marolles se retrouva dans son lit.

Durant une seconde il parut s'interroger, ensuite, se dressant sur son séant, il désigna le crucifix à Sébas :

— Jure, lui dit-il, que j'ai bien vu Maxime à demi-ivre au milieu de ses infâmes amis... Jure que je l'ai entendu boire à son prochain héritage.

— Vous avez bien vu et bien entendu, mon maître !

— Je ne voulais pas te croire, Sébas ! Je m'obstinais dans une confiance folle d'un côté, de l'autre dans une haine profonde... J'étais injuste et méchant... Je venais de te chasser, toi ! tu m'as forcé à voir, à comprendre... tu as vaincu mes révoltes avec l'évidence ! J'ai entendu, j'ai vu... Merci, Sébas ! merci à vous aussi, Sameran... Si cette crise avance de quelques jours la fin de ma vie, je ne me plaindrai pas; mieux vaut mourir après avoir réparé ses torts que de vivre quelques heures de plus en les aggravant... Sameran, ne me trompez pas, mes heures sont comptées ?

— Oui, répondit le docteur avec effort.

— Combien de temps pensez-vous prolonger mon existence ?

— Trois ou quatre jours.

— Cela me suffit.

— Sébas, maître Danglebeau sera ici demain matin... Mon testament est déposé dans son étude, il me l'apportera... L'abbé Choisel viendra répandre un peu de calme dans mon âme... Hors le notaire et le prêtre, personne, entends-tu, je ne veux voir personne !

— Si M. de Luzarches se présente ?

— Le docteur lui interdira l'entrée de mon appartement. Quant à Sameran, il ne me quittera pas avant... quatre jours.

Le médecin serra la main de son ami.

Sébas envoya prévenir le prêtre et le notaire. Celui-ci arriva le premier.

— Je veux refaire mon testament, tout de suite, dit M. de Marolles... Sameran peut se tromper dans ses calculs. J'ai la force de l'écrire tout entier de ma main. Rendez-moi celui-ci, et placez-le dans un des tiroirs de ce secrétaire..., Il ne faut pas que mes intentions dernières soient trop vite connues... Du papier, vite...

M. de Marolles écrivit rapidement une demi page, qu'il tendit au notaire.

— Vous savez, dit-il, quels bruits ont couru au sujet du mariage de Gaston... Quelque irrité que je sois contre son cousin, je maintiens cette clause expresse...

— C'est bien ! dit Danglebeau.

— Et maintenant, gardez, dans votre étude, ce dernier testament.

Danglebeau sortit en voyant entrer le prêtre. Celui-ci alla vivement au lit de son ami :

— Vous avez raison de me demander, dit-il; un poids doit charger votre conscience, dans un instant vous ne le sentirez plus... Dieu fait tout à son heure, mon ami, cette heure a sonné, n'est-ce pas ?

— Oui, répondit M. de Marolles.

Lorsqu'il se trouva seul avec l'abbé Choisel, il commença une confession interrompue par l'expression de vifs regrets, puis lorsque le prêtre eut, d'un mot, rappelé un calme divin dans cette âme tourmentée, le malade ajouta :

— Je veux réparer, tout réparer... Sans doute Gaston n'a point agi à mon égard comme je l'aurais souhaité. Il s'est renfermé dans un silence que j'ai pris pour de l'orgueil, mais je le sais trop, jamais il ne se serait conduit comme l'a fait Maxime... Mes dispositions testamentaires sont prises, et Danglebeau les tient sous bonne garde... Vous, mon ami, vous mettrez à la poste un billet que j'adresse à Gaston... Pauvre Gaston ! Vit-il encore ? La pauvreté, le chagrin, ne l'ont-ils point usé avant l'âge ?... Je ne me fie qu'à vous, c'est ma réparation du mal commis... Une fois Gaston près de moi, je le mets en pleine possession de Marolles.

L'abbé Choisel plaça la lettre dans sa ceinture.

— Soyez tranquille ! mon ami, je la jetterai moi-même dans la boîte.

— Merci, ajouta Henriot, merci, mon ami. Désormais en paix avec ma conscience, je supporterai mieux mes dernières souffrances, et vous les adoucirez par votre amitié... Je vous en prie, l'abbé, répétez au jardinier en chef, à Martine et à John, qui m'ont été prêtés par le docteur, que M. de Luzarches ne doit, sous aucun prétexte, être admis près de moi... Vous m'approuvez, n'est-il pas vrai ?

— Je vous approuve, répondit gravement le prêtre. Du fond de votre âme vous devez lui pardonner son ingratitude, mais cela suffit. Lui permettre de revenir près de vous serait vous exposer à subir des scènes pénibles. Vous êtes débile, peut-être un reste d'amitié d'une part, une sorte de terreur de l'autre vous forceraient-elles à un compromis qui dégénérerait vite en injustice. Entre Gaston de Marolles si résigné, si respectueux, chef de la famille, et Maxime de Luzarches le dissipateur, le choix n'est pas douteux. Toute commotion aurait en ce moment des suites terribles... Demeurez donc en paix, attendant le retour de celui qui viendra, comme un fils, recevoir votre dernière bénédiction.

L'abbé Choisel serra la main du malade et le quitta.

Comme il traversait le jardin, la lettre placée dans sa ceinture tomba dans l'allée durcie par la gelée; le prêtre la releva, l'examina soigneusement, afin de voir si l'enveloppe n'était point salie, si le cachet demeurait intact; satisfait de son examen, mais ne voulant plus s'exposer à semblable accident, il la garda à la main.

A peu de distance de l'abbé, marchait Damien, aux aguets depuis l'aube, espionnant, pour le compte de son maître, ce qui se passait autour du château. Il avait vu successivement entrer le notaire et le prêtre; la vue de la lettre que tenait l'abbé Choisel, lui donna le soupçon de la vérité.

— M. de Marolles vient d'écrire à M. Gaston, pensa-t-il.

Emboîtant le pas derrière le curé, il vit celui-ci se diriger vers le bureau de poste, puis jeter une lettre par l'étroite ouverture de la boîte.

— J'en étais sûr, murmura-t-il.

Il consulta sa montre, et constata que le bureau ne s'ouvrirait pas avant deux heures.

— Lire la lettre n'est pas indispensable, murmura-t-il, il faut seulement que je sois certain qu'elle est pour M. Gaston, et que je connaisse son adresse. Ces petites gens-là doivent souvent déménager.

Damien rentra au château et pénétra dans la chambre de Maxime. Après lui avoir fait part de ses observations, il ajouta :

— Quelle que soit la teneur de la lettre, elle devra partir. Il suffit que nous nous tenions sur nos gardes... Que Monsieur me pardonne cette façon de m'exprimer; il me semble, tant est grand mon dévouement, que ses intérêts sont devenus les miens.

— En effet, dit amèrement Maxime, si je suis dépossédé, tu perdras une bonne place.

— A ce sujet, monsieur connaît mes intentions. Je me lancerai dans la finance, oh ! la petite finance, à courtes échéances et à gros intérêts... Un de mes amis a fait de la sorte fortune en dix ans... Je ne manque ni d'habileté ni de faconde, à l'école de monsieur on se forme vite.

— Revenons à la lettre.

— Monsieur connaît-il la directrice des postes ?

— Non, répondit Maxime distraitement.

— Moi, je la connais... C'est une fille de trente ans, amaigrie, jaune, souffrant à la fois de l'envie et d'une maladie de foie. Toute bile, cette demoiselle Rebais...

(A suivre)

Raoul DE NAVERY.